

**73010 - Délégation des aides à
la pierre pour le logement social**

**PDH - Proposition d'attribution d'une
subvention départementale pour l'adaptation
de logements locatifs sociaux au handicap et/
ou à la perte d'autonomie à SCHILTIGHEIM**

Rapport n° CP/2018/381

Service gestionnaire :

L520 - Service Développement du logement social

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une subvention suite à la demande d'aide financière présentée par le Foyer Moderne de Schiltigheim pour l'adaptation de 10 logements, tous situés à Schiltigheim, et d'approuver les termes du projet de convention à conclure.

Suite à une délibération du 1^{er} octobre 2018 (délibération CP 2018/300), le Département du Bas-Rhin a conclu une convention de partenariat avec le Foyer Moderne de Schiltigheim en vue du maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie ainsi que des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de cette convention, il est prévu d'attribuer une subvention départementale qui s'élève à 75 % du coût des travaux d'adaptation des logements, plafonnée à 2 300 €, par logement, sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et à 4 000 € sur le reste du territoire départemental.

Il s'agit d'un soutien départemental spécifique au Foyer Moderne de Schiltigheim qui réalise des travaux de réhabilitation de son parc ou d'aménagement de logements intégrant des équipements pour le maintien à domicile de personnes âgées en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap.

Les logements financés intégreront le dispositif handilogis.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au Foyer Moderne de Schiltigheim, une subvention d'un montant total de 18 273,05 € TTC pour l'adaptation de 10 logements tous situés à Schiltigheim (cf. tableau joint au présent rapport).

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
REHAPARCPU 2018-1	R 2018 REHABILITATION LOGEMENTS PARC PUBLIC	801 000 €	458 112	18 273,05 €

Les crédits de paiement seront mobilisés en 2018.

Le présent dispositif se fonde sur la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap ainsi que sur les articles L.3211-1 du code général des collectivités territoriales et L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant délégation et sur proposition du président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 18 273,05 € au Foyer Moderne de Schiltigheim pour l'adaptation de 10 logements tous situés à Schiltigheim.

Elle approuve, par ailleurs, les termes du projet de convention d'attribution de subvention et de réservation départementale de logements locatifs sociaux annexée à la présente délibération et autorise son président à la signer.

Strasbourg, le 02/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY